



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 27 décembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Dispositif de sécurité dans le Calvados

En raison du contexte sanitaire et pour assurer dans les meilleures conditions le déroulement de cette période de fin d'année, trois arrêtés préfectoraux sont en vigueur, dans le département du Calvados, afin de :

- interdire la vente, la détention et l'utilisation de pétards, feux d'artifices, mortiers et fumigènes dans tout le département du Calvados du vendredi 31 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 inclus ;
- interdire la consommation d'alcool sur la voie publique - dans tout le département du Calvados du vendredi 31 décembre 2021 à 20 heures au samedi 1^{er} janvier 2022 à 8 heures ;
- interdire les rassemblements festifs à caractère musical de type tecknival, rave-party ou free party, quelque soit le nombre de participants, sur l'ensemble du territoire du Calvados jusqu'au 31 mars 2022 inclus.

Pour la sécurité de tous, il est rappelé que le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale est primordial pour se protéger et protéger les autres.

